

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION ORDINAIRE

DU VENDREDI 25 Novembre 2016

Présents : Monsieur Dominique Bonjour, Monsieur Michel Rambaud, Monsieur Jean-luc Boudouard, , Monsieur Thierry Rosati, Monsieur Ludovic Disdier, , Monsieur Jean-François Estachy, Monsieur Nicolas Aubin, Madame Marie José Garnier.

Excusés : Monsieur Pierre Guillemain (pouvoir donné à M. JF Estachy), Monsieur Gérard Périer (pouvoir à Michel Rambaud), Monsieur Philippe Estachy (pouvoir à Jean-Luc Boudouard).

1 Approbation du compte rendu du 30 septembre 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 Information Délibération modificative de l'eau

Le solde du compte des dépenses imprévues BP 022 permettant d'abonder le compte 605 du BE pour payer la facture d'acompte de la Communauté de Commune. Le maire, étant autorisé à faire cette opération mais devant en rendre compte au Conseil Municipal, a donné les instructions pour la réalisation de celle-ci

Il a fallu donc transférer 13032.67€ du compte Budget Principal 022 vers le compte Budget de l'eau 605 pour le paiement des 18881.12 € d'acompte.

Information supplémentaire le compte 605 du Budget de l'Eau 2017 sera budgété à 61000€ minimum contre 30000 € pour 2016 sachant que nous aurons à payer le 2^{ème} acompte 2016, les 2 acomptes 2017 augmentés de la TVA plus le rappel de celle-ci sur 3 ans.

3 Escalier maison Corradi

L'escalier de la maison se trouve sur une parcelle communale de 6m².

Les propriétaires de la maison acceptent de racheter cette parcelle

Le Conseil Municipal est d'accord pour vendre cette parcelle à 50 euros le m² les frais d'enregistrement à la charge de l'acheteur.

Une deuxième question concerne la demande d'autorisation pour poser l'échelle qui permet d'accéder aux combles depuis la ruelle, là aussi sur une parcelle communale, l'accord est donné par le Conseil Municipal.

4 Admission en non- valeur budget commune

Constat concernant certaines créances qui ne seront jamais payées.

Il va falloir admettre en non valeur 500.46 euros sur le budget principal

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

5 Admission en non- valeur budget de l'eau

Pour les même raison il va falloir admettre 741,35 sur le budget de l'eau.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

6 Convention avocat

Un débat à lieu concernant les différents aspects.

Le principe de demander l'assistance d'un avocat est arrêté par le Conseil Municipal (2 voix contre) mais le conseil souhaite obtenir d'autres devis et d'autres offres : convention,.....

7 Changement d'horaire secrétariat

Mme Sonya LINAC qui assure 10h actuellement : 8h le jeudi et 2 h cumulable 1 vendredi sur 2 depuis le 29 avril 2016 demande à ce que son temps passe à 8h00 hebdomadaire à partir du 1^{er} janvier 2017.

Me ROBERT passera au 1^{er} janvier 2017 de 17h00 à 15h00 maximum.

La demande de Monsieur le Maire est d'augmenter les heures de secrétariat au total de 2 heures. Mme Martine AYE verra son temps augmenté de 4 h et viendra le vendredi matin. Nous limiterons l'ouverture de la mairie au public aux 4 matinées. Des échanges sur la nécessité de cette augmentation ont lieu.

Le Conseil Municipal accepte ces modifications (une voix contre).

8 Problème des volatiles sous le clocher

Des pigeons sont présents au niveau du clocher, il faudrait boucher l'ensemble des trous. Le devis de dé pigeonnage du clocher et de protection par la pose de filets est de 1536 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis.

9 Colonne semi enterrée

Le seul point acceptable était à côté du pont de l'Avance, avec des aménagements qui coûteraient environ 9985 euros.

Compte tenu du coût elle sera posée à l'emplacement d'origine à savoir sur le parking face à l'école.

10 Devis élagage

Monsieur CADORE a effectué un devis 7680 euros pour l'élagage des arbres gênants de la commune à partir du repérage fait par la mairie.

Un autre devis sera demandé, la décision sera prise au prochain conseil municipal.

11 Mise en conformité installations gaz de l'église et contrôle

Un devis avait été demandé pour le contrôle et la mise en conformité 1188 euros TTC il y a 2 ans.

Un devis pour la mise à la norme électrique à faire à l'église en lien avec les appareils gaz est de 1025 euros (entreprise GUIRAMAND). Ce devis comprend aussi la mise en place d'un échafaudage qui servira à l'entreprise chargée du contrôle des radiants gaz.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Questions diverses

-Me Marie Pierre BONNEFONT est en arrêt jusqu'au 4 décembre elle est remplacée par Me Catherine ROBERT (partie cantine) et par Me Solenne CARON. (partie hygiène).

-Me Robert a suivi le stage « Hygiène en restauration collective »

- Marquage routier au sol : Le devis du conseil départemental 2189 euros.

Pour la signalisation verticale un devis sera demandé pour faire une demande de subvention

-Le permis de construire de Me DUBOIS DE HOVES DE FOSSEUX a été accepté, au terme de la vente du terrain les demandes de modifications des parcelles seront faites.

- Les membres du conseil municipal demandent à examiner plusieurs permis de construire déposés ou validés.

- Activité piscine : Activité obligatoire, jusqu'à présent la location du bassin et les transports étaient assurés par la coopérative ce qui n'est pas légal. Le montant de cette facture est d'environ 1000 euros

Il faudra revoir cette question à savoir une diminution de la subvention à la coopérative pour prendre en charge cette charge supplémentaire

-Facturation de manière indue de l'assainissement à certains propriétaires

Environ 1500 euros par an seront à rembourser.

-Entrée en vigueur de la Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'avance au 1^{er} janvier 2017

Fin de séance 00h00

La secrétaire

MJ GARNIER

Le Maire

D. Bonjour

